

Image not found or type unknown



QUITTER LA FRANCE APRES AVOIR RECU LA NATIONALITE

Par **yulia**, le **28/09/2012** à **19:07**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que mon dossier de naturalisation a été accepté et j'attends la publication du décret dans le Journal Officiel

Je voudrais demander si j'ai le droit de partir en autre pays de UE pour 2 ou 3 ans pour travailler et connaître une autre culture ou c'est risqué pour ma naturalisation.

Je ne trouve aucune information sur web, je vous serais très reconnaissante.

Merci beaucoup d'avance